

Micropolluants dans la Birse : qu'en est-il ?

Pierre-André Comte (PS)

Un article récent du QJ a mis en évidence une potentielle pollution de la Birse par des micropolluants. Cette problématique a déjà fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires, tant au Grand Conseil bernois qu'au Parlement jurassien. La question semble d'ailleurs pertinente puisque les cantons tributaires de ce cours d'eau, à savoir Berne, le Jura, Soleure et les deux Bâle ont décidé de créer une Commission Birse, sous l'égide de la Confédération, de manière à coordonner les actions en la matière. Cette commission s'est d'ailleurs contentée pour l'instant d'attendre 2022 et les résultats d'analyses effectuées par le Canton du Jura pour se prononcer !! Pour l'heure, le Canton du Jura a totalement rempli ses obligations relatives au traitement des micropolluants, notamment par la mise en place l'année dernière d'un système d'élimination performant à la station d'épuration de Delémont de ces substances toxiques pour l'homme et le milieu aquatique. En revanche, il semble, selon les déclarations du responsable bernois de l'Office des eaux et des déchets, que ce canton, en la matière, soit plutôt partisan de la politique des petits pas. En effet, selon ce chef de service, Berne envisage de ne traiter que les micropolluants issus de la station d'épuration de Loveresse, de surcroît seulement en 2030 et celle de Roches, qui restera pourtant bernoise quand Moutier aura rejoint le Canton du Jura, ne sera pas obligée de le faire. Or, à la lecture d'un document intitulé « Micropolluants mesures prises par les stations d'épuration du canton de Berne du 1^{er} janvier 2020 », on peut voir que, malgré l'assainissement de la STEP de Loveresse en 2030, la Birse à la sortie de la STEP de Roches - donc à l'entrée dans le Canton du Jura - contiendra toujours des micropolluants en quantité supérieure aux normes fédérales.

Ces quelques considérations appellent de notre part les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Les analyses effectuées par le Canton du Jura apportent-elles des éléments nouveaux qui pourraient permettre à la Commission Birse et aux Autorités fédérales compétentes d'infléchir la position bernoise en la matière ?**
- 2. L'argument invoqué des eaux claires parasites à la STEP de Roches est-il pertinent par rapport aux décisions prises ailleurs, par exemple aux STEP de Delémont et de Porrentruy, où, selon nos informations, la question des eaux claires se posait aussi, comme elle se pose partout en Suisse ?**
- 3. Cette problématique est-elle abordée dans les discussions relatives au départ de Moutier dans le Canton du Jura ?**

Pierre-André Comte (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)

- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 mars 2023